

accordée aux anciens combattants. Qui pourrait la qualifier d'exagérée? Quant à la requête voulant qu'on l'augmente à \$120 par mois pour un homme marié, je voudrais bien voir un membre du Cabinet essayer de vivre avec sa femme avec \$120 par mois. Beaucoup trop d'entre nous ont été nourris avec une cuillère d'argent. Ils ne savent pas ce que c'est que de passer par des temps durs.

L'hon. M. Harris: Bon nombre d'entre nous le savent.

M. Blackmore: Prenons un autre exemple, la demande d'un relèvement à \$1,000, pour les célibataires, de la somme du revenu autorisé. Refuser à un Canadien le droit de gagner cette somme équivaut pour ainsi dire à le réduire à l'esclavage. On peut en dire autant de la demande en faveur du relèvement à \$2,000 du revenu autorisé dans le cas d'un homme marié.

Depuis des années, j'observe la façon dont on traite nos anciens combattants. Au cours des dernières sessions, je n'ai guère exprimé ma désapprobation bien que je l'aie fait précédemment. Mais je n'ai jamais pu m'expliquer en vertu de quel principe on traite ainsi nos anciens militaires. Est-ce qu'une influence cachée agit derrière le gouvernement du Canada et l'amène délibérément à traiter injustement nos anciens combattants afin de détourner les jeunes gens de la génération montante de l'enrôlement dans nos forces armées, ce qui affaiblit d'autant la puissance éventuelle de combat de notre pays? Serait-ce là la raison? Certes, la cause n'est pas financière. Il n'est pas vrai que nous ne pouvons pas produire assez. Il doit exister quelque raison sinistre et cachée.

Quand on met en regard la fidélité, le dévouement sincère, l'enthousiasme et la confiance dont étaient animés les jeunes de ma génération qui se sont enrôlés en grand nombre et ont marché à la mort, quand on met cette fidélité, dis-je, en regard du cynisme qui n'est que trop répandu parmi les jeunes qui se sont enrôlés au cours de la seconde Grande Guerre et, dans une mesure plus grave encore, parmi ceux de la génération actuelle, on se demande ce qui a bien pu se passer. Ces jeunes sont de même sang, de même race et portent les mêmes noms, ils s'abritent sous le même drapeau. D'où vient donc cette dégénérescence effarante?

Je ne me propose pas de traiter cette question ce soir. Si nous voulions détruire le Canada,—je me demande parfois si tel n'est pas le but des membres du gouvernement,—si nous voulions détruire le Commonwealth britannique, abattre et fouler aux pieds l'Union Jack ou le voir fouler aux pieds par quelque pays étranger, nous ne pourrions pas

[M. Blackmore.]

nous acheminer plus sûrement vers ce but qu'en recourant aux méthodes que nous avons mises en œuvre à l'égard de beaucoup de nos anciens combattants. Je ne dis pas que nous n'assurons pas d'excellentes chances de succès à nos jeunes gens. Je suis enchanté de la considération, de la courtoisie et de la sincérité que j'ai vu nos fonctionnaires témoigner à l'endroit de nos anciens combattants. La difficulté tient à ce que le mal est fait avant que ces gens aient l'occasion d'intervenir. Le mal est fait quand les projets de loi sont adoptés, quand les règlements sont rédigés et quand les instructions sont données.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député pourrait-il faire ces observations lorsque la Chambre sera saisie des crédits du ministère des Affaires des anciens combattants? J'ai demandé aux députés de ne pas traiter des affaires des anciens combattants en général et je crois qu'ils ont cherché à le faire. Je sais que l'honorable député désire se conformer au Règlement, tout comme les autres l'ont fait. Je ne veux pas être moins généreux dans mon attitude envers lui que je l'ai été envers les autres, mais il me semble que nous nous écartons un peu du projet de résolution tendant à établir un comité en vue d'étudier deux projets de loi et d'autres mesures dont la Chambre sera peut-être saisie.

Je ne veux pas avoir à intervenir trop souvent. Je sais que c'est toujours désagréable, tant pour l'honorable député qui est interrompu que pour moi-même. Je prierais l'honorable député de limiter ses observations à l'objet même du projet de résolution.

M. Blackmore: Je vous remercie très sincèrement de votre façon fort aimable de me signaler que je me suis écarté du sujet. Je vous assure que je cesserai. Je laisserai à chaque député et à chaque Canadien le soin de répondre à cette question.

M. l'Orateur: Si le ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

L'hon. Hughes Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): En prenant la parole pour mettre fin au débat sur la résolution visant la création du comité chargé des affaires des anciens combattants, j'ai l'impression que mes observations devront être brèves. Premièrement, parce qu'à mon sens il reste peu de sujets se rattachant au problème en cause qui n'aient pas déjà été abordés par les préopinants. Deuxièmement, toute déclaration que je pourrais formuler en réponse aux accusations qui ont été lancées au ministre et au Gouvernement lors de l'examen de ce projet de résolution se trouve li-